



## Succession du patrimoine.....

Par **ppv91**, le **11/07/2015** à **14:58**

Bonjour,

J'ai une question concernant l'héritage d'un patrimoine,

J'ai un frère qui est actuellement avec une jeune femme de 20 ans de moins que lui et cette personne à 2 enfants d'un premier mariage et mon frère à 1 enfant d'une première union.

Ma question est: si il vient à décédé avant ma mère et qu'il soit marié et qu'il adopte les enfants de sa femme et que ma mère décède ensuite. A qui revient la part qui aurait du lui revenir???

Par **domat**, le **11/07/2015** à **18:35**

Bjr,

si votre frère se marie avec cette femme et adopte des enfants, en l'absence de dispositions particulières prises par votre frère, seront ses héritiers, ses enfants (3) et sa veuve.

Si votre frère décède alors qu'il est simplement en concubinage, sans avoir fait d'adoption, son seul héritier sera son seul enfant issu d'une première union.

Cdt

Par **jade**, le **12/07/2015** à **22:50**

Comment contester une succession en cas de donation à l'un des enfants du vivant d'un parent?